

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE
DE

SAINGHIN EN WEPPE

59184

NUMERO : 40

EXTRAIT
DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Arrêté portant délégation de fonctions à Mme DELPORTE Marie-Françoise, Adjointe

Le Maire de la commune de Sainghin-en-Weppe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints,

Vu la délibération n°4 du 20 mars 2026 portant attribution d'une indemnité de fonction d'adjoint titulaire d'une délégation à hauteur de 19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Attendu que Madame DELPORTE Marie-Françoise a été élue 7^{ème} adjointe au maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Madame DELPORTE Marie-Françoise, Adjointe,

- ARRETE -

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme DELPORTE Marie-Françoise en tant que 7^{ème} adjointe aux seniors et aux commémorations. Elle sera amenée à exercer les fonctions suivantes :

▪ **Seniors**

- Politique des personnes âgées
- Animations intergénérationnelles
- Actions et animations en faveur des seniors
- Services aux seniors
- Plans « grand froid », canicule, pandémie
- Développement des activités pour maintenir le lien social des aînés
- Lutte contre l'isolement

Il est précisé que Mme DELPORTE pourra être appelée à remplacer Mme BRASME Marie-Laure, Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement, concernant les 2 derniers domaines cités ci-dessus.

▪ **Cérémonies et Commémorations**

- La gestion du protocole et des cérémonies officielles

ARTICLE 2 : Mme DELPORTE rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions.

Elle sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, Mme DELPORTE dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 059-215905241-20260403-AR2026_740-AR

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et
sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application d

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet
de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa
publication.

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 25 mars 2026.

Notifié à l'intéressée le :

11/04/2026
Delpierre

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

